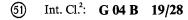


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE





(9) CH EXPOSÉ D'INVENTION B5 (1)

566 584

Numéro de la demande: 13521/72

61) Additionnel à:

62 Demande scindée de: 2499/71

22 Date de dépôt: 22. 2. 1971, 181/4 h

33 32 31 Priorité:

42 44 Demande publiée le

15. 4. 1975

Brevet délivré le

31. 7. 1975

Exposé d'invention publié le 15. 9. 1975

Conforme au mémoire exposé 13521/72

54 Titre:

Pièce d'horlogerie à lunette tournante

73 Titulaire:

Ervin Piquerez S.A., Manufacture de boîtes de montres, Bassecourt

74)

Mandataire:

Bugnion S.A., Genève

72

Inventeur:

Pierre-Michel Piquerez, Bassecourt

Ecrits et images opposés en cours d'examen

CH Exposé d'invention 341122, FR Brevet 1529899

On connaît des dispositifs de blocage d'une lunette tournante. Les uns consistent en une fausse couronne venant immobiliser la lunette tournante par simple frottement (brevet suisse N° 314050), soit en se déplaçant axialement par vissage, soit en tournant excentriquement ou par une face en forme de came (brevet US N° 3520129). Un tel blocage par frottement ne présente pas une sécurité suffisante car il suffit que la couronne se desserre ou qu'elle soit entraînée accidentellement par frottement contre un élément extérieur, sur terre ou dans l'eau, pour que la lunette tournante soit libérée et puisse se déplacer. En plongée, notamment, un tel incident peut avoir des conséquences dramatiques.

Dans une autre exécution (brevet français N° 1529899) c'est la couronne de remontoir qui vient pousser par vissage une butée mobile munie de saillies contre la périphérie crantée de la lunette tournante en vue de la verrouiller.

Pour modifier la position de la lunette tournante, il est nécessaire de dévisser la couronne et de la revisser ensuite. Cette solution est peu pratique et nécessite un actionnement intempestif de la couronne peu recommandé, surtout s'il s'agit d'une couronne commandant plusieurs fonctions dans des positions axiales différentes, ces fonctions pouvant être commandées accidentellement.

La pièce d'horlogerie selon l'invention ne présente pas ces inconvénients. Elle comporte une lunette tournante dont la partie inférieure est munie de crans, des moyens de verrouillage de cette lunette tournante dans une position angulaire choisie, ces moyens comprenant au moins un verrou s'engageant dans les crans de la lunette tournante et des moyens de déverrouillage, et elle est caractérisée par le fait que ledit verrou est constitué par un doigt mobile monté élastiquement dans la carrure et que les moyens de déverrouillage sont constitués par une fause carrure montée rotativement entre la carrure et la lunette tournante et susceptible d'être actionnée manuellement, cette fausse carrure présentant un passage pour le doigt et au moins une rampe coopérant avec un épaulement du doigt de manière à permettre de repousser ce doigt dans la carrure par un mouvement de rotation de la fausse carrure.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La fig. 1 en représente une vue en plan, la lunette tournante ayant été enlevée.

La fig. 2 représente une vue en coupe selon II-II de la fig. 1, à plus grande échelle.

La fig. 3 représente une vue en coupe selon III-III de la fig. 1. La montre représentée au dessin comprend une lunette tournante 22 fixée à cran sur une saillie 23 de la carrure 24. Cette lunette présente des trous ou dépressions 25 sur sa face inférieure, dans lesquelles s'engage un doigt de verrouillage 26. Ce doigt 26 est monté sur un ressort 27 dans un trou borgne 28 de la carrure et présente une extrémité cylindrique 26a de diamètre réduit relié au corps du doigt par une partie tronconique 26b. L'organe d'actionnement de ce doigt 26 est constitué par une fausse carrure 29 montée rotativement à cran sur une saillie 30 de la carrure

située en dessous de la saillie 23, c'est-à-dire sous la lunette tournante 22. Cette fausse carrure 29 présente une fente en arc de cercle 31 dont les bords présentent deux rampes obliques 32 se continuant par deux rampes horizontales 33 contre lesquelles vient buter la partie tronconique 26b du doigt de verrouillage 26. L'extrémité 34 de la rainure 31 est légèrement élargie pour constituer une position d'encliquetage pour le doigt de blocage 26. En partant de la position encliquetée 34, on doit d'abord fournir un léger effort pour quitter cette position encliquetée, puis le doigt 26 glisse ensuite sur les rampes horizontales 33, puis sur les rampes obliques 32 qui le repoussent vers le bas en le dégageant des crans 25 de la lunette tournante, comme représenté en position 26' à la fig. 3.

La fausse carrure 29 épouse exactement, en position de repos, le contour de la montre (fig. 1) mais présente deux prolongements crantés 35 et 36 dans l'axe 12 heures 6 heures permettant l'entraînement en rotation de la fausse carrure.

REVENDICATION

Pièce d'horlogerie comportant une lunette tournante dont la partie inférieure est munie de crans, des moyens de verrouillage de cette lunette tournante dans une position angulaire choisie, ces moyens comprenant au moins un verrou s'engageant dans les crans de la lunette tournante et des moyens de déverrouillage, caractérisée par le fait que ledit verrou est constitué par un doigt mobile (26) monté élastiquement dans la carrure et que les moyens de déverrouillage sont constitués par une fausse carrure (29) montée rotativement entre la carrure et la lunette tournante et susceptible d'être actionnée manuellement, cette fausse carrure présentant un passage pour le doigt et au moins une rampe (32) coopérant avec un épaulement (26b) du doigt de manière à permettre de repousser ce doigt dans la carrure par un mouvement de rotation de la fausse carrure.

SOUS-REVENDICATIONS

- 1. Pièce d'horlogerie selon la revendication, caractérisée par le fait que la fausse carrure est montée à cran sur une saillie de la carrure.
- 2. Pièce d'horlogerie selon la sous-revendication 1, caractérisée par le fait que le doigt mobile est monté verticalement sur un ressort et présente une partie tronconique coopérant avec des rampes de la fausse carrure, et que la fausse carrure présente une fente en arc de cercle dans laquelle s'engage ledit doigt, les bords de cette fente présentant lesdites rampes, l'une des extrémités de la fente étant de largeur supérieure au reste de la fente pour assurer un encliquetage du doigt dans la fausse carrure en position de verrouillage.

